

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Révision totale de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), avant-projet de la commission d'experts

L'avant-projet de la commission d'experts contient des propositions de révision relatives à la consultation ainsi qu'à l'indemnisation et à la réparation morale.

Date limite: 10 avril 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), 3003 Berne,
téléphone 031 325 50 50, fax 031 325 50 58; [www.bbl.admin.ch /](http://www.bbl.admin.ch/)
www.ofj.admin.ch

Département fédéral de l'économie

Révision partielle de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES)

Les principaux objectifs de cette révision visent, d'une part, un élargissement du champ d'application de la loi avec l'intégration des domaines de la santé, du social et des arts, et d'autre part, la mise en oeuvre de la Déclaration de Bologne, l'adaptation des conditions d'admission, la création des conditions requises pour l'accréditation et l'assurance-qualité, le renforcement de l'autonomie des organes responsables des HES et la collaboration entre la Confédération et les organes responsables, l'introduction d'un financement axé davantage sur les prestations ainsi que le renforcement de la recherche appliquée et du développement.

Date limite: 28 mars 2003

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de:

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie,
Effingerstrasse 27, 3003 Berne, téléphone 031 324 25 79, fax 031 324 92 47;
www.bbt.admin.ch

14 janvier 2003

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.01.2003
Date	
Data	
Seite	45-45
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 893

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.